

(conservatoire **decaen**)

conservatoire à rayonnement régional
musique - danse - théâtre

Les études instrumentales

Conservatoire de Caen
1 rue du Carel - CS 52700 - 14027 Caen cedex 9
☎ 02.31.30.46.70

conservatoire@caenlamer.fr
www.conservatoiredecaen.fr

un établissement de la communauté urbaine  Caenlamer

Les études instrumentales, réparties sur 3 cycles, conduisent à l'obtention du Certificat d'Etudes Musicales (C.E.M.).

Les élèves désireux de s'engager vers une pratique professionnalisante peuvent se présenter dès la fin du cycle II à l'examen d'entrée en classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES). Ces classes préparent aux concours d'entrée des établissements d'enseignement artistique supérieurs mais permet aussi l'accès à la licence de musicien interprète proposée en partenariat avec l'université de Rouen.

Cycle I (à partir du CEI)

Durée
moyenne
4 ans

Ce cycle est le temps de la découverte de la pratique musicale et de l'appropriation physique de l'instrument.

Il inclut des cours d'instrument, de formation musicale et une pratique collective dirigée ou non.

La formation musicale assure la mise en place des éléments fondamentaux du langage musical.

Tout au long du cycle, l'élève est placé dans des situations variées de pratiques instrumentales ou vocales, seul ou en groupe.

L'élève peut intégrer une pratique collective dirigée une année au choix à partir de la troisième année du cycle.

Les élèves des classes de vents, cuivres et bois peuvent participer à un atelier musique du monde basé sur l'oralité, accessible en deuxième et troisième année de ce cycle.

Des ensembles non dirigés sont proposés pour les instruments peu utilisés en orchestre comme la guitare ou la harpe.

Le département musique ancienne propose également une pratique collective sous forme d'ensemble d'instruments anciens.

L'âge d'entrée dans ce cycle peut être modifié en raison de dispositions particulières liées à certains instruments (cf. fiche instruments).

Volume hebdomadaire : entre 2h et 4h.

Durée
moyenne
4 ans

Cycle II

Ce cycle est le temps du développement, des acquisitions techniques.

Il inclut des cours d'instrument, de formation musicale et une pratique collective dirigée ou non.

L'élève doit intégrer une pratique collective dirigée une année au choix dans le cycle.

Des ensembles non dirigés sont proposés pour les instruments peu utilisés en orchestre comme la guitare ou la harpe.

Le département musique ancienne propose également une pratique collective sous forme de consort ou musique de chambre.

Il est possible d'intégrer une classe de musique de chambre pour tous les instruments dans la limite des places disponibles.

En milieu de cycle plusieurs orientations sont possibles sous forme de parcours différents selon les objectifs des élèves.

- Orientation brevet d'études musicales, dispositif réservé aux élèves désirant alléger leur temps d'investissement dans leurs études musicales.

Cette orientation aboutit à la délivrance du B.E.M

- Orientation Cycle III.

- Orientation classes préparatoires à l'enseignement supérieur, dispositif réservé aux élèves désirant une préparation renforcée à leur projet de formation

Volume hebdomadaire : entre 2h45 et 5h.

Durée
moyenne
3 ans

Cycle III

Ce cycle est la dernière phase des études au conservatoire. Il est destiné à préparer le musicien à une pratique autonome.

Il inclut des cours d'instrument, de musique de chambre et d'orchestre ou d'accompagnement selon l'instrument.

Est proposé plusieurs formations dirigées ou non.

La Fanfare qui concernent toutes les classes instrumentales (sur audition et dans la limite des places disponibles).

Le Big Band pour certains instruments (sur audition et en lien avec l'orchestre symphonique).

Des ensembles de guitare.

Le département musique ancienne propose aussi une pratique collective sous forme de consort ou musique de chambre .

Les pianistes suivent une formation complémentaire proposée par la classe d'accompagnement.

Un contrat d'objectif est établi en début de cycle par chaque élève pour s'adapter aux possibilités de chacun.

A la fin du cycle, un examen est organisé pour la délivrance du C.E.M.

Volume hebdomadaire : entre 3h et 8h.

Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) ⁽¹⁾

Ces classes non diplômantes ont pour objectif principal de permettre aux élèves qui s'y inscrivent d'intégrer un établissement d'enseignement supérieur tant en France qu'à l'étranger. Pour y parvenir, il s'agit d'aider les élèves à préciser leur projet professionnel au regard de leurs envies, de leurs capacités et des moyens qu'ils mobilisent d'une part et à développer leur capacité d'autonomie, à approfondir leur technique et leurs connaissances musicales ce qui est indispensable pour la poursuite d'études supérieures dans le champs du spectacle vivant, d'autre part.

Durée
moyenne
3 ans

Accessibles sur examen d'entrée dès la fin du cycle II, ces classes proposent donc un apprentissage renforcé selon une maquette pédagogique proche de celle de l'enseignement supérieur.

Au cours de cette période d'études, l'étudiant peut se voir délivrer un diplôme d'études musicales (D.E.M) à l'issue d'une évaluation.

(1) en cours d'agrément par le Ministère de la culture et de la communication.

Parcours possibles après obtention du D.E.M.

Durée
3 ans

Licence de musicologie parcours interprète

En partenariat avec l'Université de Rouen, le conservatoire de Caen propose une licence de musicien interprète qui s'inscrit dans le schéma du dispositif universitaire LMD (Licence-Master-Doctorat).

A l'issue de la formation, (sous réserve de validation de l'ensemble des enseignements), l'étudiant se verra délivrer une licence, soit un diplôme de niveau bac+3 reconnu au niveau européen. Il pourra alors poursuivre des études en master dans tout pays membre de la Communauté européenne, avec équivalence reconnue.

La licence de musicien interprète, accessible sur concours d'entrée, est ouverte aux titulaires du baccalauréat et du D.E.M.

Le temps d'enseignement est partagé entre l'université de Rouen (enseignements théoriques) et le conservatoire de Caen (enseignements pratiques).

Volume hebdomadaire : entre 17h et 21h